



## INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** Les Vert.e.s, par Léonard Dorsaz, Carole Morisod et Emmanuel Revaz  
**Objet** Pesticides : une affaire de santé publique qui concerne la société dans son ensemble  
**Date** 10/06/2025  
**Numéro** 2025.06.229

### **Actualité de l'événement**

Le Conseil d'Etat a rendu public le 3 juin dernier une étude de l'Institut Swiss TPH concernant l'exposition aux pesticides d'enfants vivant à proximité de zones viticoles ou arboricoles. Les résultats révèlent l'exposition de nos enfants à un mélange de pesticides qui provient non seulement de l'agriculture mais également de sources beaucoup plus lointaines.

### **Imprévisibilité**

Le contenu des résultats de l'étude n'était pas prévisible.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Comme il s'agit d'un enjeu de santé publique, et que la saison des traitements est encore en cours, la population concernée est en droit de recevoir des réponses rapides aux questions et recommandations soulevées.

L'étude de 145 pages réalisée par l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH) a pu montrer le niveau d'exposition des enfants des écoles de trois communes valaisannes aux pesticides en suspension dans l'air dans les zones agricoles. Outre la nette corrélation entre les saisons et l'exposition, un lien a été établi entre la proximité avec des terres agricoles et l'étendue des terres agricoles environnantes. Aucune association n'a été relevée entre l'exposition des enfants aux pesticides et des symptômes respiratoires graves à court terme, et les effets à long terme n'ont pas pu être évalués dans le cadre imparti.

La question soulevée par l'étude est de l'ordre de la santé publique. Sont donc concernés autant les enfants (cibles de l'étude) que les populations résidentes et les agriculteurs et leur personnel, qui sont en première ligne de l'exposition. Si le Département en charge de la santé, destinataire de l'étude, coordonne la communication et l'action, cela permettra de passer par-dessus les clivages habituels et la confrontation des intérêts.

Les auteurs de l'étude insistent sur la nécessité d'une approche par le dialogue entre les différents milieux concernés, afin de promouvoir la compréhension des risques et des avantages potentiels des nouvelles mesures, et de discuter des stratégies visant à réduire l'exposition. A la fin, le but doit être commun: la réduction du niveau d'exposition.

L'action rapide et concertée, qui doit démarrer dès à présent, repose nécessairement sur un dialogue sain et une information transparente.

### **Conclusion**

En fonction de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes.

1. Le rapport est daté du 28 avril 2025, et la communication a eu lieu le 3 juin. Ce même jour, la chambre valaisanne d'agriculture (CVA) a exprimé sa lecture des résultats par communiqué de presse. Est-ce que les autres entités concernées par l'étude (parents d'élèves, communes, écoles) ont bénéficié du même niveau et timing d'information que la CVA?
2. L'entête du rapport scientifique précise qu'il est adressé au Département en charge de la santé. Dès lors, comment expliquer que la communication n'ait ensuite pas été assurée exclusivement par ce Département?
3. 6 substances interdites depuis 2020 dans l'agriculture suisse ont été détectées dans les bracelets portés par les enfants. Quelles premières explications le Canton est-il en mesure de donner à ce sujet?
4. Certains éléments, comme la taille de l'échantillon et l'absence de groupe contrôle, limitent les possibilités d'interprétation des résultats. Quels ont été les partenaires inclus dans la définition du design de l'étude?
5. Certains pesticides tels que les sulfures et les pyréthriinoïdes, utilisés en quantité considérables et dont l'association avec des symptômes respiratoires a été démontrée dans d'autres études, n'ont pas été analysés en raison de ressources limitées. Comment se fait-il qu'une étude recherchant le lien entre pesticides et problèmes respiratoires ne prenne pas en compte les principaux pesticides impactant ce système?
6. L'étude Parval recommande d'inspecter les exploitations agricoles et les autres utilisateurs de pesticides, comme les clubs sportifs, afin de régler le problème de stocks de pesticides obsolètes. Quelle est l'autorité compétente pour effectuer ces inspections et quels seraient les moyens mis en place pour les faire ?